



DOCUMENTATION
F.G.M.M.



RÉUNION
DU CONSEIL
MONDIAL
RENAULT



L'indispensable
action
syndicale

internationale

UNION FÉDÉRALE MINEURS

ACTION AUPRÈS DU SECRETARIAT D'ÉTAT A L'ÉNERGIE

Mercredi 15 janvier, une délégation de mineurs C.F.D.T., conduite par son Secrétaire Général Jean-Pierre Klapuch était reçue par le Secrétaire d'Etat, délégué à l'Energie pour lui soumettre ses préoccupations.

Concernant l'avenir de la production charbonnière

L'accroissement irréversible des charges non liées consécutives par exemple à l'augmentation des départs en retraite, rétrécit toujours plus les aides à la production.

Cette situation compromet gravement la modernisation de certains puits économiquement productifs ainsi que ceux qui peuvent le devenir.

La C.F.D.T. a donc insisté sur la nécessité de dissocier l'aide à la production de toutes les autres aides, afin de permettre le réel épanouissement des points d'ancre définis par CdF. Sur les réformes de structures préconisées par la Direction de CdF, le Secrétaire d'Etat a précisé qu'un tel objectif nécessiterait une modification des textes législatifs, qui pour l'instant n'étaient pas à l'ordre du jour.

La C.F.D.T. a également sollicité l'arbitrage des Pouvoirs Publics, afin que le contrat passé entre E.D.F. et CdF soit clarifié et modifié. En effet, il est inadmissible qu'une entreprise telle qu'E.D.F. « combine » pour certains bassins l'achat du charbon national en-dessous du prix moyen du charbon d'importation, surtout quand on connaît les difficultés de CdF.

Concernant l'élaboration du décret des C.H.S.-C.T. pour les mines

Le Secrétaire d'Etat a relancé le dossier qui devait paraître incessamment. Ce décret permettrait d'augmenter les moyens en matière d'Hygiène et de Sécurité dans les mines, afin d'engager un processus irréversible allant vers l'amélioration de la sécurité dans les mines.



La Direction du Ministère a pu confirmer que le nouveau décret concernant les départs en retraite anticipée des mineurs, restera en tout état de cause sur la base du volontariat exclusivement. Cette affirmation étant une réponse positive par rapport à l'inquiétude générale de la corporation minière. La C.F.D.T. a également insisté pour que les Pouvoirs Publics réaffirment leur position garantissant le droit au logement gratuit pour les ayants droit des mines. Cette demande étant motivée par les projets de vente de logements à des sociétés immobilières. Le Gouvernement a confirmé qu'il était hors de question que soit remis en cause le principe de la gratuité du logement et qu'il s'efforcera de le faire savoir une fois de plus à l'opinion publique.

Concernant la réduction et l'aménagement du temps de travail, le Ministère s'est déclaré étonné du blocage de la Direction des CdF depuis 1984 sur l'application du protocole d'accord signé en mars 82.

Il s'efforcera de faire reprendre la discussion entre les syndicats et la Direction, afin de relancer le débat sur ce protocole et sur l'aménagement du temps de travail.

La C.F.D.T. a également confirmé sa désapprobation concernant le licenciement de militants C.G.T. dans le Centre-Midi. Une telle initiative de la part de la Direction Générale des H.B.C.M., représentant une provocation inacceptable qui vise plus à désorganiser et affaiblir l'entreprise, alors qu'elle a besoin de la mobilisation générale pour son redressement.

La délégation est également intervenue sur la situation salariale dans les mines de Potasse. Dans ce secteur, la Direction refuse d'appliquer l'accord salarial, qui garantirait le maintien du pouvoir d'achat et qui contient un terme spécifique. La C.F.D.T. est la seule organisation (représentant 29 %) à avoir signé, alors que les quatre autres syndicats n'ont pas dénoncé ce contrat.

L'Union Fédérale des Mineurs espère que cette entrevue aura le mérite, premièrement d'activer l'aboutissement de dossiers quasiment terminés, tel que le décret sur les C.H.S.-C.T., sur les retraites anticipées ; deuxièmement d'apporter des solutions concrètes concernant l'avenir des mines nationales, étant entendu qu'il reste encore un nombre non négligeable de sièges qui sont en mesure d'être économiquement viables.

ÉDITORIAL

Agir pour transformer

Depuis plusieurs années le mouvement syndical de notre Pays traverse une passe difficile. Le fait que ce qu'il faut bien appeler une crise du syndicalisme traditionnel, frappe aussi les Syndicats de plusieurs grands Pays Industriels, ne suffit pas à nous réconforter. Pas plus d'ailleurs que le fait que dans cette passe difficile nous nous en sortons plutôt mieux que d'autres. Pourquoi cette situation ?

Les causes en sont multiples et parfois cumulatrices, les restructurations industrielles grandes ou petites, dont une des conséquences se traduit par des suppressions parfois massives d'emplois, la faiblesse ou l'inadaptation des réponses syndicales face à ces restructurations, cela conduit à une désyndicalisation immédiate et d'une manière plus souterraine, au sentiment que le syndicalisme est désarmé pour faire face à ce type de situation. L'abandon ou l'absence d'une pratique syndicale, faisant des Adhérents d'abord, des Travailleurs ensuite, mais seulement ensuite, les décideurs et les acteurs de toutes décisions les concernant, cela transforme le syndicalisme en parlementarisme. La conquête de moyens, heures de délégations, financement, se traduit dans ces cas-là par un affaiblissement du syndicalisme, de l'action syndicale, au lieu de les renforcer. La tendance à vouloir tout régler dans le local syndical, plutôt que dans le débat avec les Adhérents, si elle a des apparences de démocratie parce que la Section en a débattu, se traduit en fait par la confiscation de cette même démocratie au profit d'une petite élite (Lénine ne serait donc pas mort !).

La difficulté dans laquelle se trouvent les structures syndicales, du syndicat local à la Fédération, à élaborer des réponses pertinentes aux problèmes posés, est aussi un des éléments de cette crise. Plus largement, la difficulté à faire que les réponses apportées soient bien significatives de ce qui fonde, les richesses et les perspectives de notre Organisation, pose également des questions sur l'état de notre syndicalisme, sur notre projet à la fois concret et théorique. Après cette description courte, trop courte, des raisons de notre situation et des difficultés rencontrées, tu auras compris que nous voulons la changer.

Prendre en compte les réalités vécues, proposer des revendications concrètes, accessibles pour transformer ces réalités, c'est un des objectifs central de notre plate-forme revendicative. Donner à chaque équipe syndicale là où elle se trouve, petite ou grande Entreprise, les moyens de négocier et de contracter à partir d'un cadre défini par des négociations nationales, c'est ce qui fonde notre ténacité à obtenir de l'U.I.M.M. d'abord, des autres Chambres Patronales Nationales, l'ouverture de négociations.

Beaucoup d'équipes de la F.G.M.M. ont déjà négocié et signé des accords d'Entreprises intéressants, faisant ainsi la démonstration de leur capacité à modifier réellement les situations vécues. Cependant, trop d'équipes sans rapport de force, trop d'Entreprises sans section syndicale, sont aujourd'hui confrontées aux prétentions parfois exorbitantes de certains Patrons. Il nous faut donc agir et négocier nationalement. En outre, l'effort de formation des Militants et Militantes d'Entreprises, qui est actuellement mis en œuvre par notre F.G.M.M., a pour objectif de modifier notre pratique syndicale dans les Entreprises. Nous saisir de toutes les initiatives qui donnent la parole aux Travailleurs, doit devenir notre priorité. Avoir un syndicalisme sans avoir suffisamment d'Adhérents, cela ne marche pas très longtemps pour des raisons évidentes de rapports de force, donc d'efficacité. Prétendre que le syndicalisme de délégation, le parlementarisme est le seul syndicalisme possible aujourd'hui, c'est tourner le dos radicalement aux objectifs de transformation sociale et humaine de notre C.F.D.T. Plutôt que de parler démocratie, d'autogestion, si nous pouvions être d'accord pour essayer ensemble, par des Adhérents, des Adhérentes nombreux (ses), actifs (ves), décidés (ées), de transformer notre pratique, les réalités dans lesquelles nous vivons, cela serait certainement plus efficace. D'accord ? Alors chiche !

CONSEIL MONDIAL RENAULT

Les délégués des syndicats affiliés à la F.I.O.M. représentant environ 200 000 travailleurs RENAULT dans une vingtaine de pays se sont réunis à Paris du 22 au 24 janvier.

L'internationalisation du marché de l'automobile, RENAULT en crise dans l'automobile en crise, la nouvelle stratégie du groupe RENAULT, son avenir comme compagnie nationale et internationale, ainsi que les stratégies syndicales communes à mettre en œuvre pour favoriser l'emploi ont été les principaux thèmes du débat de cette conférence internationale...

Quelques extraits de la déclaration finale du Conseil donnent les principales conclusions adoptées à l'unanimité :

— Sur le marché unifié concurrentiel et mondial de l'automobile il y a obligation pour chaque constructeur à exporter sur les différents continents. Renault a la chance d'exporter plus de 50 % de sa production (62 % en 1984). Cette politique de mondialisation de RENAULT est à préserver et les syndicats RENAULT affiliés à la F.I.O.M. comprennent et soutiennent la nécessité d'investissements productifs dans les pays où RENAULT exporte.

Une nouvelle stratégie du groupe est mise en œuvre depuis un an par la direction :

— elle sort d'une politique de diversification industrielle pour se recentrer sur l'automobile et le véhicule industriel,

— d'une politique d'accroissement des volumes de ventes, elle passe à une stratégie strictement financière qui donne la priorité à l'améliora-

tion des marges financières avec une réduction des effectifs et des frais généraux, un redimensionnement des capacités de production....

— de phare social l'entreprise nationalisée se reconvertis en modèle de rigueur économique et financière,

— la stratégie de mondialisation : un modèle, une frontière par an, est abandonnée au profit d'une mondialisation pragmatique du type : RENAULT restera si l'implantation est performante et rentable industriellement et/ou commercialement, nous resterons si partir coûte plus cher que de rester...,

— les affiliés de la F.I.O.M. sont persuadés que le redressement financier, industriel, commercial et social de l'ensemble du groupe RENAULT est indispensable pour l'avenir de tous les travailleurs RENAULT et notamment pour leur emploi et leur statut.

Renault a des atouts qui doivent lui permettre de se redresser : la gamme la plus jeune des cons-

tructeurs européens avec la sortie de la R 21, un appareil de production modernisé, une qualité en amélioration croissante, la gamme la plus économique en énergie...

Ces atouts ne donneront des résultats, le redressement de l'entreprise ne pourra se faire que si les travailleurs peuvent s'y impliquer pleinement...

Les syndicats RENAULT affiliés à la F.I.O.M. font de la sauvegarde des emplois leur premier impératif avec une réduction de la durée du travail, l'élimination des heures supplémentaires, un vaste effort de formation professionnelle, la négociation de l'introduction des technologies nouvelles...

— Nous refusons a priori tout droit à RENAULT de pouvoir se désengager de toutes filiales ou implantations en France, comme dans tous autres pays. De telles orientations doivent être préalablement négociées avec les syndicats et astreindre paritaire RENAULT à assumer sa responsabilité d'employeur si des garanties négociées ne sont pas acquises avec le ou les successeurs.

La dernière journée a été consacrée à une visite des installations de Flins où toutes les délégations ont appréciées l'accueil et la discussion avec les militants C.F.D.T. ... Pour finir les délégations étrangères et la F.I.O.M. ont été reçues par la Direction Générale de la Régie, elles ont pu ainsi présenter leurs préoccupations sur l'emploi.

Les syndicats d'Argentine, Allemagne, Belgique, Canada, Colombie, Grande-Bretagne, Italie, Portugal, Espagne, Suède, Etats-Unis et France (F.M.M.-C.F.D.T. et F.O.) étaient représentés.



L'AVENIR DU CHARBON NATIONAL

L'APRÈS MARS 1986

UN PROJET MORTEL POUR LE CHARBON FRANÇAIS

Que faut-il penser des propositions de la droite sur l'avenir du charbon national ?

La C.F.D.T. considère que les orientations actuelles axées sur le tout électrique, tout nucléaire, placent l'exploitation charbonnière nationale en difficulté croissante.

La proposition faite par la droite risque d'être le coup de grâce pour l'avenir des H.B.L.

En effet, en supprimant l'A.T.I.C. (Association Technique des Importations Charbonnières), la droite laisse le champ libre à l'invasion des producteurs charbonniers étrangers. Etant donné les difficultés rencontrées par certains bassins n'ayant pas eu le temps, ni les moyens, de rentabiliser les sièges, mais qui pourraient le faire, les spéculateurs à dominante étrangère auraient vite fait de liquider complètement la production nationale.

Les mineurs de la C.F.D.T. s'opposent à un tel programme, qui condamne à mort l'exploitation charbonnière nationale au profit des multinationales, car c'est bien d'elles, dont il est question. Les mineurs C.F.D.T. sont d'autant plus mécontents qu'un tel programme prévoit le relèvement des prix du courant aux abonnés domestiques, donc pour tous les petits utilisateurs et en contrepartie la baisse des tarifs par les industriels, donc le patronat.

Les mineurs ne peuvent rester indifférents devant un tel programme, qui n'apporte aucune solution concrète pour l'emploi et l'avenir des bassins houillers, qui avorte toute possibilité de rendre productifs des sièges en capacité de le devenir, qui alourdi les charges de la majorité des travailleurs pour satisfaire une minorité.

Pour la C.F.D.T., il est indispensable de ne pas rendre notre pays dépendant des trusts multinationaux qui ont misé sur l'avenir du charbon d'importation.

Il est capital de préserver la production charbonnière nationale. Pour cela, notre pays doit être protégé de l'envahissement anarchique du charbon d'importation de la même façon qu'E.D.F. est protégé en ayant le monopole de la distribution.

MINES DU BASSIN DE CENTRE-MIDI L'ESCALADE DE LA VIOLENCE

Alors que l'avenir du bassin Centre-Midi est gravement menacé, les mineurs sont les otages d'un « bras de fer » qui oppose la direction et la C.G.T.

Le bassin connaît la récession, les fermetures, les pertes d'emplois depuis bien longtemps. Aujourd'hui, le projet d'entreprise ne laisse que très peu d'avenir au bassin Centre-Midi.

Où en est la direction du bassin? Elle est incapable de discuter de l'avenir, houillère par houillère, ni même d'analyser les causes de notre situation financière, et encore moins d'entreprendre une perspective d'avenir pour le bassin, les mineurs et leur famille.

Face à cette situation, il existait une unité syndicale en 82-83. Depuis, la C.G.T., l'a volontairement reniée au détriment des mineurs. Elle décide seule des actions, sans aucune concertation avec les organisations syndicales, ni même avec les travailleurs. Elle engage les mineurs dans des luttes successives, souvent injustifiées, catégorielles et stériles... le seul but étant de créer un climat conflictuel.

Les responsables et élus C.G.T. pratiquent la politique de la « chaise vide », laissant à la direction les mains libres.

Elle se bat contre la réindustrialisation et n'améliore pas les conditions de vie difficiles des mineurs mutés.

Le souci de la C.F.D.T. a été l'avenir de chaque houillère en terme d'emplois, de postes de travail et la défense de la corporation minière (salaires, avantages en nature, conditions de travail). C'est pourquoi, la C.F.D.T. est intervenue, a fait des propositions, notamment là où des fermetures étaient envisagées (dans les Cévennes, avec la fermeture du fond, nous sommes intervenus pour l'extension des découvertes et la construction d'un nouveau lavoir, afin de maintenir l'activité charbonnière dans cette région).

La C.F.D.T. affirme qu'il est nécessaire de réindustrialiser nos régions minières ; la C.F.D.T. intervient sur le plan social (mutations, garanties...) ; la C.F.D.T. a proposé l'unité d'action au niveau bassin et au niveau houillère, à plusieurs reprises.

L'attitude de la C.G.T. n'apporte rien aux mineurs et les travailleurs l'ont compris. La C.G.T. a voulu concentrer toute la corporation sur le conflit de l'ADRECHT (maintien du fond des Cévennes), faisant de ce conflit un symbole. Elle a eu recours à des actions du type « commando » (séquestration d'ingénieurs), faisant appel à la violence (destruction du siège des H.B.C.M. à Saint-Etienne) et à des actions minoritaires (blockage de toute la houillère des Cévennes avec une poignée de grévistes au jour).

La direction décide de lancer une procédure de révocation à l'encontre de 3 responsables C.G.T., dont le secrétaire du C.E.E. et procède à leur mise à pied conservatoire.

Depuis le début, la C.F.D.T. est intervenue pour condamner l'escalade de la violence sous toutes ses formes et venant de toutes parts, nous nous sommes prononcés contre les actions violentes qui vont à l'encontre de l'intérêt des mineurs et nous avons condamné la décision de la direction.

Le licenciement de responsables syndicaux, n'est en rien une réponse, voire même une solution aux problèmes actuels.

Nous avions obtenu lors du C.C.E. du 29 octobre 85 qu'une réunion ait lieu le 6 novembre 85 sur le conflit des Cévennes. Nous regrettons que chacun des deux protagonistes n'ait fait preuve de plus de responsabilités lors de cette réunion.

Le jeudi 9 janvier 86, le Service des Mines autorise la révocation des trois militants C.G.T.

La C.F.D.T. continue d'intervenir auprès de la Direction, du Ministère pour annuler cette décision et pour apaiser les esprits dans l'intérêt des travailleurs.

HOUILLES DU BASSIN DE LORRAINE LA PRIORITÉ DES RETRAITÉS

Le 31/01/86, une délégation de retraités composée de Pierre ROUPP, Werner GILLEMBERG, Joseph STARCK, Arsène GAUDRON et Léopold ZVAR, a rencontré le Sous-Préfet de Forbach pour lui faire part de priorités exprimées par nos camarades retraités à travers l'action qu'ils ont menée.

Les priorités des revendications ressortant du sondage national C.F.D.T. Retraités (1 384 personnes) s'inscrivent dans le ressentiment de nos camarades retraités.

Nous avons demandé au Sous-Préfet d'être notre interprète

après des Pouvoirs Publics pour leur affirmer notre volonté de voir aboutir ces revendications.

Un large débat s'est instauré sur l'explication des revendications d'ordre général :

- ouverture du régime minier en dehors de la profession,
- maintien du régime Santé S.S.M.,
- maintien du régime C.A.N. avec indemnité uniforme par année de service,
- paiement mensuel des retraités,
- augmentation du Pouvoir d'Achat des Retraités,
- augmentation des prestations chauffage, logement pour

les retraités, veuves, célibataires, etc.,

— développement des aides-ménagères et soins à domicile.

Sur les revendications d'ordre local, voire régional, la délégation a fortement dénoncé la récupération de la vignette auto, alors qu'elle était antérieurement destinée aux anciens. La C.F.D.T. a demandé à M. le Sous-Préfet qu'elle soit tout simplement restituée, ce qui permettrait une nette augmentation de l'aide sociale aux Personnes Agées. Cela ne serait que justice. Avec la décentralisation, le produit de cette vignette est récupéré par le Département ; il serait souhaitable qu'il soit inclus au chapitre de l'aide sociale aux personnes âgées. M. le Sous-Préfet était sensible sur le problème des aides ménagères et des difficultés que rencontrent les personnes âgées ainsi que leur famille.

La délégation a fortement dénoncé les prix excessifs des maisons de retraite et a demandé la révision des tarifs. Notre délégation a souligné l'importance du pouvoir d'achat des retraités dans la situation économique à laquelle nous sommes confrontés, ils sont des acteurs importants dans notre Région. Ce facteur d'actualité aurait lieu de ne pas être ignoré. Faut-il rappeler que cette partie de la population grandit de jour en jour ?

Le Syndicat des Retraités C.F.D.T. poursuit son action en démarches complémentaires auprès des Députés Maires et candidats aux élections.

Ces points mis en avant, les militants C.F.D.T. ont tenu à dénoncer un certain nombre d'injustices tout en étant une force de propositions, mais il y a fort à parier que des actions et une mobilisation de chacun sera nécessaire à l'aboutissement de nos revendications.

Actuellement, une pétition est en cours pour renforcer nos démarches. Le Syndicat C.F.D.T. appelle l'ensemble des retraités à la signer massivement.

Notre détermination, notre volonté sont un premier pas vers un épanouissement justifié et mérité. Arrêtons l'angoisse, le désespoir, seuls nous ne pouvons rien ; ensemble tout est possible.



COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Le « BOUM » DE LA C.F.D.T.

Le C.E.A. est un organisme assimilable à un « établissement public, industriel et commercial ». Il réunit 23 000 salariés répartis aux quatre coins de l'hexagone à l'intérieur de 18 établissements. C'est le « noyau dur » de tout ce qui est nucléaire en France, depuis la recherche fondamentale à la recherche appliquée, qu'elle soit civile ou militaire. Près de 70 % des travailleurs sont ingénieurs, cadres ou techniciens.

Fin janvier se sont déroulées les élections du Comité National organisme équivalent à un comité central d'entreprise. Une de ses particularités réside dans le fait que ses membres ne sont pas désignés par les élus des C.E. de chaque établissement mais sont élus au suffrage universel direct par l'ensemble des travailleurs de cette entreprise.

La C.F.D.T. progresse de près de 3 % et consolide largement sa place de première organisation.

Collège annexe I (cadres et ingénieurs) exprimés : 4 311

C.F.D.T.

1 051 voix 24,36 % + 4,66 %
C.F.T.C.

192 voix 4,45 % — 0,75 %
C.G.C.

2 237 voix 51,86 % — 5,64 %
C.G.T.

395 voix 9,15 % + 1,05 %
F.O.

280 voix 6,49 % — 0,61 %
Autonome

156 voix 3,61 % + 1,21 %

Collège annexe II
(techniciens, ouvriers, employés...) exprimés : 10 474

C.F.D.T.

3 085 voix 29,49 % + 2,29 %

C.F.T.C.

803 voix 7,67 % — 0,23 %

C.G.C.

997 voix 9,53 % — 3,19 %

C.G.T.

1 751 voix 16,55 % + 0,62 %

F.O.

2 540 voix 24,28 % — 0,29 %

Autonome

1 298 voix 12,41 % + 0,79 %

Tous collèges confondus

exprimés : 14 774

C.F.D.T.

4 136 voix 28,00 % + 2,92 %

C.F.T.C.

995 voix 6,73 % — 0,42 %

C.G.C.

3 234 voix 21,89 % — 3,45 %

C.G.T.

2 126 voix 14,39 % + 0,69 %

F.O.

2 820 voix 19,09 % — 0,52 %

Autonome

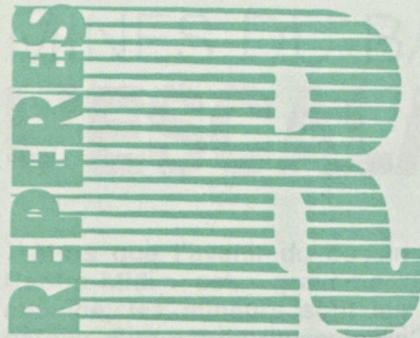
1 454 voix 9,84 % + 0,85 %

On observe, outre la progression de la C.F.D.T., une chute sensiblement équivalente de la C.G.C., alors que les autres organisations sont relativement stables.

Deux faits peuvent expliquer cette situation :

- la capacité propositionnelle de la C.F.D.T. en matière de politique industrielle notamment pour la diversification des activités du C.E.A. en regard de l'immobilisme très nucléocrate de la C.G.C.

- L'action de la C.G.C. en matière d'activités sociales qui a instauré un système défavorisant les bas et moyens salaires. Celle-ci se trouve de fait désavouée par le suffrage universel y compris chez les cadres et ingénieurs où elle recule de près de 6 points alors que la C.F.D.T. progresse de 4,66 %.



L'EMPLOI

— Demandes d'emploi en fin de mois

Décembre : 2 322 000 (— 1,4 %)

— 3,5 % en 1985 (+ 13,3 % en 1984).

— Offres d'emploi en fin de mois

Décembre : 46 100 (— 0,2 %)

+ 3,8 % en 1985 (— 20,1 % en 1984).

— Rémunération des T.U.C.

1 250 F par mois à compter du 1^{er} janvier 1986 (au lieu de 1 200 F par mois).

— Allocations d'insertion.

• Pour les femmes seules chargées de famille, elles passent de 86 F par jour (2 580 F par mois), 87,40 F par jour (2 622 F par mois) au 1^{er} janvier 1986, elles passeront à 88,40 F (2 652 F par mois) au 1^{er} juillet 1986.

• Pour les catégories particulières d'allocataires (détenus, libérés, réfu-

giés, rapatriés) elles passent de 43 F par jour (1 290 F par mois) à 43,70 F par jour (1 311 F par mois) au 1^{er} janvier 1986, elles passeront à 44,40 F (1 332 F par mois) au 1^{er} juillet 86.

• Pour les jeunes de 16 à 25 ans, elles restent fixées à 41,40 F par jour (1 242 F par mois), afin d'éviter qu'ils perçoivent plus que les stagiaires effectuant des T.U.C.

— Stagiaires de la formation professionnelle.

Les rémunérations forfaitaires ainsi que les montants des « plafonds » et des « plafonds » de rémunération seront ravalorés de 1,7 % à compter du 1/01/86.

— Plafond sécurité sociale.

9 220 F par mois du 1/06/86 au 30/06/86.

9 480 F par mois du 1/07/86 au 31/12/86.

— Contrats de solidarité — Conventions F.N.E.

Le salaire de référence pris en considération pour le calcul de l'allocation spéciale versée aux bénéficiaires d'un contrat de solidarité ou d'une convention d'allocation spéciale du F.N.E. est revalorisé de 1,3 % au 1^{er} janvier 86 lorsque les rémunérations composant le salaire sont intégralement antérieures au 1/07/86.

La revalorisation de ce salaire de référence sera de 1,1 % au 1^{er} juillet 86 pour les bénéficiaires dont les rémunérations constituant le dit salaire sont intégralement différentes à des périodes antérieures au 1^{er} janvier 86.

— l'attribution de la majoration pour conjoint à charge à 60 ans sans inaptitude,

— la prise en compte de toutes les années d'activité y compris celles effectuées après 55 ans,

— amélioration des retraites complémentaires en portant le taux de cotisation de 4 % à 6 %,

— assurer les échéances ainsi que la pérennité des retraites...

Quant aux œuvres de notre Sécurité Sociale Minière, qu'attend le gouvernement pour nous autoriser l'ouverture du régime à nos plus proches, souvent exclus injustement de notre régime, les tentatives de restructuration au niveau national vont dans le sens de la liquidation de notre régime de protection sanitaire et sociale.

En voilà assez ! plus qu'assez d'injustices, nous sommes scandalisés, nous ne sommes pas disposés à nous laisser faire, nous voulons agir avec force avec la C.F.D.T. pour lutter contre cette politique antisociale.

Nous nous tournons aussi vers nos futurs candidats Députés et leur clamons que nous ne voulons pas des promesses, mais des réalités et des résultats.

Nous attendons toujours l'ouverture de négociations avec le syndicat des pharmaciens pour l'instauration du tiers payant pour les affiliés hors secteur. Là aussi, l'ouverture d'une deuxième pharmacie du Mineur est restée dans les tiroirs des ministères, ainsi que l'autorisation pour l'ouverture de notre pharmacie aux personnes hors régime minier, où est la grande morale d'une politique sociale ?

Nous rappelons en ce qui concerne le forfait hospitalier, que le C.A. de notre S.S.M. ayant décidé d'appliquer le système du tiers payant à partir du 1^{er} février 1986, date à laquelle l'ensemble de nos affiliés seront en possession de la nouvelle carte d'assuré social, justifiant leur adhésion aux prestations complémentaires, ce qui leur évitera de faire l'avance du coût du forfait hospitalier qui sera directement payé par la S.S.M. aux hôpitaux, etc.

La restructuration de notre régime est en marche, et son avenir est plus que menacé. La C.F.D.T. s'oppose à toute atteinte. Nos mineurs retraités, veuves et invalides doivent se sentir mobilisés pour la sauvegarde de notre régime minier et de nos conquêtes sociales.

SOMMAIRE

Union Fédérale Mineurs	2
Editorial	3
Fédération Internationale des Organisations de la Métallurgie	4
L'avenir du charbon national	5
Mines du Bassin du Centre-Midi	6
Houillères du Bassin de Lorraine	6
L'écho des urnes	7